



Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPa) Jardinier Paysagiste

RNCP 38386

OBJECTIF DE LA FORMATION

Le Certificat d'Aptitude Professionnel agricole capa est un diplôme de niveau 3. Il vise à former des ouvriers qualifiés des entreprises ou collectivités dans le secteur de l'aménagement paysager. Très fortement professionnalisé, il permet à ses diplômés d'intégrer rapidement le monde agricole actif ou de poursuivre sa formation.

**RÉUSSITE EXAMEN
 100%**

ORGANISATION DE LA FORMATION

- En apprentissage
- 814 heures de formation en centre.
- 2400 heures en entreprise.
- 35 heures par semaine, en centre ou en entreprise.
- Possibilité d'individualiser le parcours en fonction du positionnement et/ou des acquis.
- Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

POURSUITE

- Je peux directement exercer mon métier ou poursuivre en formation : BP Agroéquipement, Bac Pro Aménagement paysagé

PUBLICS CONCERNÉS

- Toute personne ayant entre 16 et 29 ans révolus ou 15 ans révolus après une classe de 3ème
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap

CONDITIONS D'ENTRÉE

- Entretien individuel
- Contrat d'apprentissage au plus tard dans les 3 mois après entrée au CFA

QUAND ?

- Sur 2 ans de septembre 2025 à juin 2027

OÙ ?

CFAA de la Dordogne
 Antenne de Monbazillac



CONTENU DE LA FORMATION

Domaines	Intitulés des modules	Durée
Connaissances générales	UCG1 : Informatique, mathématiques, communication orale et écrite	252 heures
	UCG2 : Prévention de la santé.	136 heures
	UCG3 : Environnement professionnel et social.	48 heures
Professionnels	UCP1 : Réaliser des travaux sur les végétaux.	202 heures
	UCP2 : Réaliser des travaux suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement.	84 heures
	UCP3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements.	70 heures
	UCARE : S'adapter à des enjeux professionnels locaux	22 heures

Méthode et moyens pédagogiques - évaluation

- Intervenants extérieurs, visites d'entreprises et sorties pédagogiques.
- Formation en face à face et formation en situation professionnelle.
- Pluridisciplinarité, suivi et accompagnement personnalisé, conduite de projet ...
- Équipe de formateurs qualifiés et expérimentés.
- Référent handicap.

Plateaux Techniques :

- Plateaux techniques en aménagements paysagers et agroéquipement
- Salle informatique, centre d'auto formation et CDI
- Simulateur de conduite
- Locaux accessibles PMR

Modalité d'évaluation :

Épreuves pratiques et orales au CFA

Modalité pratique :

- Le CFA est ouvert du Lundi au jeudi de 8h20 à 12h20 et de 13h20 à 17h20 et vendredi de 8h20 à 16h00.
- Possibilité de restauration d'hébergement sur le lieu de formation.

Frais de scolarité :

- **Formation gratuite**
- Restauration et hébergement au 01/01/2025: 1,50 € le repas et 3,00 € la nuitée pour les personnes en contrat d'apprentissage. Facturation au réel. (Tarifs en vigueur au Conseil Administration du 3 Décembre 2024)
- Aide au permis à partir de 18 ans (Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et État) pour les personnes en contrat d'apprentissage.

RÉMUNÉRATION

Rémunération	1ère année	2ème année
De 16 à 17 ans	27 %	39 %
De 18 à 21 ans	50 %	57 %
De 21 à 25 ans	53 %	61 %
26 ans et plus	100 % du SMIC	

- **Aide financière de 5000 € (6000 € si l'apprenti(e) a une RQTH maximum) la 1ère année d'exécution du contrat pour les entreprises du secteur privé de moins de 250 salariés pour tout contrat signé avant le 31/12/2025**
- Aides spécifiques pour l'emploi d'un apprenti en situation de handicap

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :

CFAA DE LA DORDOGNE
Antenne Monbazillac
1869 route du Château
24240 MONBAZILLAC

Contact :

Mirentchu LANSALOT
05.53.58.33.91
monbazillac.cfaa@educagri.fr

<https://perigord.educagri.fr>
Plan d'accès et indicateurs de résultats sur le site internet

